

La Clé de Saint Georges

Journal d'utilité hautevilloise

Février 2015 n° 29

Agenda

Infos locales

▪ Foot :

Samedi 21 février :

Concours de belote

en doublette formée à **14 h** à la salle des Fêtes. Tous les joueurs seront primés.



▪ Comité des Fêtes :

Samedi 28 février :

Barnau . Au stade, à **16 h** séance maquillage pour les enfants.



A 19 h, on brûle Mr Carnaval aux Salles (bugnes, vin chaud...)

▪ Oiseau-Lire :



Samedi 21 mars :

Spectacle Jeune Public
« *La planète d'Abacadabrette* »

15 h 30 à la Salle des Fêtes.

Tarif unique : 3 €

▪ APPIC :

Dimanche 22 mars :

Thé dansant

à la salle des Fêtes
à partir de 14 H 30.



Entrée : 8 €

▪ Boule des Tilleuls :

Samedi 4 avril : **Challenge Gachet**
en doublettes entre sociétaires et amis.

▪ Sou des Ecoles :

Lundi 6 avril : **Marche** (3 parcours : 6, 12 et 18 km) au départ de l'école à partir de 8 h.

▪ Jeunesse et Loisirs :



Dimanche 12 avril :

Brocante dans le village.
Casse-croûte assuré.

Tarif 2 € le mètre linéaire.

Vendredi 24 avril : **Sortie détente au carré de pétanque** à St Bonnet le Château.

Renseignements au : 04 77 76 68 70

ADAPEI 42/ Acti Forez / Solidarité St Georges organisent la Marche des 2 Pics

Dimanche 15 MARS au départ du Bourg de St Georges

3 parcours : 2 km, accessible fauteuils roulants et poussettes, 7 km avec visite chapelle de Vidrieux, 13 km avec visite chapelles de Vidrieux et de Montsupt. Ravitaillement pour les 7 et 13 km.
Petite collation à l'arrivée pour les 2 km.

Tarifs : 4€ adulte, 2€ enfant, 10€ forfait famille.



Marches familiales

Bibliothèque Oiseau - Lire (infos réseaux) :

Avec la mise en réseau des 36 bibliothèques-médiathèques de la Communauté d'Agglomération, vous pouvez accéder **au prêt gratuit de 200 000 livres, DVD, CD**. Vous pouvez réserver des documents depuis votre ordinateur ou à la bibliothèque ; ils seront livrés par une navette et vous serez avertis par mail ou par courrier lorsqu'ils seront disponibles à la bibliothèque de Saint Georges .

Sur les portails de la Médiathèque de la Loire et des Médiathèques de Loire Forez, vous avez accès **gratuitement**, avec votre carte de lecteur, à de nombreuses ressources numériques : **cours de langues, de code, d'informatique, lecture de quotidiens et de magazines**. La Médiathèque départementale vous permet d'écouter de la musique, de regarder et d'écouter des concerts en vidéo.

Un document comportant des informations précises sur ces nouvelles possibilités est à votre disposition à la bibliothèque et à la Mairie.



Une rencontre intergénérationnelle proposée par la *Commission Municipale d'Animation et le CCAS* se fera à la salle des Fêtes avec les enfants de l'école autour de jeux de société traditionnels.

RV à la salle des Fêtes à 14 h le 31 mars 2015

Un goûter est offert par le club de l'Age d'Or et la Municipalité.

DETECTEURS de FUMÉE : Ils seront obligatoires à partir du 8 mars.

Attention aux démarcheurs à domicile qui se disent envoyés par la mairie, le gouvernement ou se déguisent en pompiers... et qui vous fixent RV par téléphone. Ce sont des arnaqueurs qui cherchent à vous soutirer de l'argent. Aucun contrat d'entretien n'est nécessaire, la seule chose à faire est de changer la pile.

Choisir un appareil à la norme européenne NF EN 14604

Infos municipales :

- **Le passage du chasse-neige** sur des routes peu enneigées est inefficace. Il tasse la neige et avec le froid, forme une couche de verglas qui s'avère plus dangereuse que la neige fraîche.

- Rassemblement des St GEORGES de France :

Lundi 23 février à 19 h 30 :

réunion de préparation en Mairie.

Cette année, le rassemblement

aura lieu à St GEORGES d'Aurac (43) les 19, 20 et 21 juin.



- Prochains Conseils Municipaux :

Mardi 3 mars, 7 avril, 5 mai.

- Elections cantonales : 22 et 29 mars.

Bien vivre ensemble :

- Il peut vous arriver de rencontrer quelques **différends avec votre voisinage**. Avant que la situation s'envenime ou de faire appel aux autorités (mairie, police...), essayez le dialogue. Parfois quelques paroles suffisent pour apaiser la situation et trouver un accord à l'amiable..

- Horaires pour des travaux de bricolage ou de jardinage bruyants :

Jours ouvrables : 8 h 30/12 h - 14 h 30/19 h 30

Samedi : 9 h/12 h - 15 h/19 h

Dimanche et jours fériés : 10 h/12 h

- **Le brûlage de végétaux à l'air libre est interdit**. Les déchets verts sont à emporter à la déchetterie ou à broyer pour servir de compost.

- **La hauteur des haies** en bordure de propriété ne doit pas dépasser 2 m (code civil).

- Après la collecte des ordures, **les poubelles doivent être rentrées** afin de ne pas encombrer les trottoirs ou la chaussée par mesures d'hygiène et de sécurité.

- Le code rural précise que **les branches et racines qui avancent sur les chemins** ruraux doivent être coupées par les propriétaires ou exploitants afin de sauvegarder la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.



Pour vivre en bonne entente avec votre voisinage, pensez à organiser une fête des voisins....

A vendre : Maison située à Montsupt, SH 107 m2

(RC : cuisine équipée, gde pièce avec poêle à bois, WC. 1er étage : 4 ch. avec placards, SdB).

Garage : 20 m2, terrain : 805 m2 clos de murs.

Portail élect. Prix : 195 000 €. Tél : 06 72 54 16 33

▪ Articles pour la Clé à déposer en mairie ou sur infostgeorges@gmail.com

Sommes-nous de bons élèves du tri sélectif à St Georges ?

Eh bien, oui.. Voici les tonnages relevés pour la commune :

Ordures Ménagères : 2013 (276,44 t), 2014 (250, 57 t)

Collecte sélective : 2013 (50,81 t), 2014 (57,94 t)

Verre : 2013 (24,47 t), 2014 (26,46 t)

Textiles : 2013 (2535 kg), 2014 (2723 kg)

Le tonnage des OM diminue, c'est donc que nous trions davantage...



Vu à la Roche... Ce container ne sert qu'au recyclage du verre, les autres déchets doivent être triés différemment et non déposés au pied de ce container où ils ne seront pas collectés.

Certains déchets nous posent problème, à vous de jouer...

Que peut-on mettre dans la caisse jaune ? (entourez les réponses qui vous semblent bonnes avant de consulter le bas de page) :

Plastique :

bouteille shampoing, pot mayo, pot ketchup, bouteille huile, pot yaourt, boîte de margarine, bouteille plastique avec bouchon, seringue, pot fromage blanc, pot yaourt à boire avec bouchon, boîte à œufs, gobelet, emballage jambon, barquette.

Verre :

ampoule, assiette cassée, seringue, bouteille huile, vitre brisée

Papier, carton :

papier cadeau, carton pizza, carton volumineux, boîte à œufs, cartonnage emballage, rouleau essuie-tout, brique lait ou soupe ou sauce tomate, mouchoir papier.

Métal :

aérosol, barquette alu, boîtes de conserve (uniquement si elles sont lavées), tube mayo ou sauce tomate, bidon peinture, canette (bière, coca..), fer à repasser, bouteille sirop, pom' potes, couvercles.

Questions diverses :

- 1) Peut-on mettre des sachets de thé, filtre avec café, dosettes de café ou des capsules de café dans le compost ?
- 2) Peut-on imbriquer des emballages les uns dans les autres ?
- 3) Si la caisse jaune est pleine, peut-on poser le surplus à côté ?

Réponses (ne vont pas dans la caisse jaune) :

Plastique : pot yaourt ordinaire ou capsulé, boîte margarine, seringue (*pharmacie*), pot fromage blanc, boîte à œufs, gobelet, emballage jambon, barquette. (*en règle générale, sont acceptés : tous les plastiques avec bouchon*).

Verre : ampoule (*déchetterie*), assiette cassée, seringue (*pharmacie*), vitre brisée (*sont refusés tous les verres de « vaisselle »*).

Papier, carton : mouchoir papier sinon tout est accepté mais le papier cadeau « alu » est refusé, les gros cartons iront plutôt en déchetterie sauf s'ils sont réduits en morceaux.

Métal : tube mayo ou ketchup, bidon peinture (*déchetterie*), fer à repasser (*déchetterie*), pom' potes. *Pas besoin de laver les boîtes de conserve mais bien les vider.*

Questions diverses :

- 1) Oui sauf les capsules à rapporter chez le distributeur.
- 2) Non. Ils ne seront pas triés.
- 3) Oui si le surplus est mis dans un sac jaune.